

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE978

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 34

Après les mots: "termes du II", rédiger ainsi la fin de l'alinéa 15:

"du présent article et de l'article L. 252-5."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision des références.